



ᑭᑎᑎᑎᑎᑎᑎ ᑎᑎᑎᑎᑎᑎᑎᑎ
Building Nunavut Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Adjointe ou adjoint aux communications

Ministère : Éducation

Localité : Iqaluit

Référence : 09-506219

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 63 804 \$ par année
(37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$
par année

Syndicat : Syndicat des employés du
Nunavut (SEN)

Logement : Aucun logement subventionné
n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : le 1 octobre 2021 à 23 h 59
HNE

Il s'agit d'un poste de nature très délicate et une vérification du casier judiciaire jugée acceptable ainsi qu'une attestation de la capacité à travailler auprès d'une clientèle vulnérable sont requises.

Conformément à la directive 518 du *Manuel des ressources humaines*, cette offre d'emploi est strictement réservée aux Inuites et Inuits du Nunavut résidant à Iqaluit.

Sous l'autorité de la ou du gestionnaire des communications, l'adjointe ou adjoint aux communications aide le ministère à gérer son message et son image au moyen de ses produits de communication s'adressant tant à des publics internes qu'externes. La ou le titulaire du poste participe à la prestation d'une gamme complète de services de soutien technique, professionnel et stratégique à la ou au gestionnaire ainsi qu'au personnel de la division en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de communication du ministère, et facilite la mise en place d'une approche globale pour les communications générales. Par son travail, elle ou il favorise la concrétisation des objectifs du ministère, ainsi que ceux des divisions, des bureaux régionaux responsables du fonctionnement des écoles et des administrations scolaires de district, en matière d'image publique et de communication globale.

La ou le titulaire doit contribuer à la planification et à l'organisation de divers événements (conférences de presse, séances de photos, visites guidées, salons professionnels et autres événements majeurs); participer à la coordination du processus de traduction pour les documents de communication du ministère; recueillir des données et de l'information sur les politiques et protocoles de communication du ministère et consigner les changements; prendre part à l'élaboration de politiques, de protocoles, de lignes directrices, de procédures et de directives dans le cadre d'une stratégie de communication visant à encadrer les activités de communication internes et externes; participer à la préparation du contenu destiné au site web du ministère et aux médias sociaux.

Les exigences du poste sont les suivantes : diplôme d'études secondaires et expérience dans le secteur des communications (nouveaux médias, publicité, marketing, relations publiques); expérience dans l'application des principes et l'utilisation des techniques de communication (recherche, conception, présentation et production pour la presse écrite ainsi que les médias audiovisuels et électroniques); excellentes compétences en communication écrite.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'une langue inuktitut est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiuts et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.